



La Lettre de Maisons Paysannes des Deux-Sèvres

publication n° 12

janvier 2017



Le mot du Président

Chers amis,

Après une chute malencontreuse en novembre dernier, une longue hospitalisation m'a permis de découvrir combien la conjonction d'un bâti ancien (composé d'un logis, d'une ferme, d'une orangerie et d'une fuye) agrandi par des adjonctions modernes pouvait se révéler désastreuse et détruire l'harmonie que les bâtisseurs d'antan avaient su préserver : harmonie des bâtiments, harmonie des plantations, harmonie des matériaux employés.

Et de cette harmonie, aujourd'hui malheureusement dénaturée, naissait une sorte de Bonheur, de poésie naturelle. En somme, comme le dit Renzo Piano : "Un architecte, c'est un bâtisseur qui a une bonne raison de bâtir ce qu'il bâtit. Et qui a une vision poétique des choses, le rêve de beauté..."

Peut-on, à notre époque, souhaiter autre chose en ce qui concerne la protection de notre patrimoine envisagé dans son cadre naturel, que de pouvoir le transmettre, amélioré, mais non défiguré, à ceux qui nous suivront?

L'année 2016 a été heureuse en belles découvertes, ou redécouvertes, pour ceux qui ont participé à nos sorties. L'année qui s'ouvre sera, en dépit d'un calendrier électoral chargé et du nécessaire respect des calendriers scolaires, une balade qui nous mènera du nord au sud du département et en visite chez notre voisin de la Vienne.

Vous découvrirez dans ce numéro que des péripéties financières marquent la vie de notre association au plan national. En effet, la diminution des subventions, ainsi que celle du nombre d'adhérents frappent toutes les associations nationales qui ne peuvent vivre du seul bénévolat. En ce qui concerne les MPF79, nous n'avons pas ce genre de problèmes grâce à notre gestion autonome.

Je vous souhaite au seuil de l'année nouvelle une bonne et heureuse année à tous ainsi qu'à vos familles, que l'esprit d'amitié qui caractérise nos rencontres perdure, et que de nouvelles visites vous fassent toujours aimer notre beau département des Deux-Sèvres, si riche et si varié dans son patrimoine et ses paysages.

Claude Sapkas-Keller.

ASSEMBLEE GENERALE DE MAISONS PAYSANNES DE FRANCE St ROMAIN-EN-GAL (Isère) 21 MAI 2016

Sous la présidence de M. Bernard DUHEM.

Les MPF France regroupent 8516 adhérents.

Le président remercie toutes les personnes qui ont facilité cette AG et les bénévoles qui y ont participé.

Rapport moral :

Celui-ci a été envoyé par courriel. Il est le reflet de la vie des délégations dont plus de 45% sont représentées à cette AG. Le Président remercie les bénévoles qui ont participé au cinquantenaire pour permettre sa réalisation, les partenaires, les mécènes et les donateurs ainsi que les membres du G8 Patrimoine, qui sont le résultat de la volonté d'être ensemble pour défendre le patrimoine et à laquelle participe notre revue. Bien que notre association ait été attaquée au plus haut niveau de l'Etat, son agrément a été renouvelé. Il passe en revue tous les éléments qui donnent vie à nos activités : adhérents, bénévoles, salariés, conseil de formation, Atheba*... Notre défense du patrimoine rural et paysager essaie de toucher le plus grand nombre de gens.

Il rappelle la dimension écologique de nos maisons paysannes qui relèvent d'une écologie de bon sens dont la dynamique est primordiale dans toutes les composantes de notre société. La sensibilisation et la transmission des savoirs en sont les vecteurs principaux. Il est indispensable qu'à la fin de l'année les délégations fassent remonter le bilan de leurs activités de l'année écoulée pour participer au rapport de la prochaine AG.

Le vice-président, M. Bernard LEBORNE, trace le bilan des activités de notre association au cours de l'année 2015 : concours de dessins d'enfants (360 participants), concours photos (1800 photos reçues), prix René Fontaine (plus de 500 participants), exposition à l'Orangerie du Palais du Luxembourg (Sénat) (17.000 visiteurs), visites conseils dans les délégations (plus de 1000 sur le territoire), actions d'ATHEBA, Journées du Patrimoine de pays et des Moulins (1105 animations, 120.000 visiteurs), journées du Patrimoine, présence dans des salons (salon Maison et Travaux, salon Ecohome, salon Patrimoine Culturel), presse : Maisons et Travaux, Maison Ecolo, Youtube...

Il présente l'évolution du nombre d'adhérents : 2007 : 10275 - 2014 : 7977 - 2015 : 8357 (90% de renouvellement et 12,4% de nouveaux adhérents)

L'action de MPF au sein du G8 Patrimoine a porté ses fruits : le décret d'application sur la loi de transition énergétique exclut les bâtiments construits avant 1948 de l'obligation d'isolation par l'extérieur (cf. page 13).

Rapport financier : Présenté par Jean-Paul MECKERT, trésorier.

Ressources 2015 : 709.829 € répartis ainsi :

- Ressources auprès du public (dons, mécénat, ministères)	21%	152.000€
- Cotisations	27%	190.000 €
- Revue	16%	121.000 €
- Librairie	9%	
- Subventions	10%	
- Formations	8%	
- Autres fonds	8%	

Dépenses 2015 : 733.472 €

-Communication 9% - Revue 13% - Librairie 10% - Evénements 9% - Formation 8% - Cotisations 23% (sur 190.000 € reçus, 95.605 € sont reversés aux délégations) - Frais communs 13% - Activités délégations simples 15%.

Exercice déficitaire de 23.643 €.

Il est aussi pris en compte l'engagement des bénévoles : 70000h valorisés (1.744.769 €). Les dons sont en augmentation à rebours des subventions qui diminuent.

Le budget 2016 est évalué à 642531 €. C'est un budget prudent qui prend en compte le déficit de l'année précédente. Les frais généraux ont été réduits le plus possible. Le commissaire aux comptes confirme l'honnêteté des comptes.

Evaluations futures, orientations principales

A- Réaffirmer nos missions :

- Préserver le bâti rural ancien dans les campagnes et les bourgs.
- Dans ce but, la fragilité de nos comptes nous incite à envisager la constitution d'un fonds financier de 50 à 80000 € (ce qui ferait un don de 10 € par adhérent (8000)).
- Sauvegarder les paysages ruraux.
- Favoriser le bâti contemporain dans la partie bâtie.
- développer l'accompagnement de l'auto-construction, la construction écologique et l'habitat partagé.
- défendre l'usage des matériaux locaux bio-sourcés.

B- Faire évoluer les relations entre adhérents, délégations et le Bureau national – fonctionner en réseau – Liberté de fonctionnement des délégations - Les actions locales encouragées et nécessaires pour reconquérir des adhérents – Le renforcement des équipes de formateurs à tous les niveaux, connaissances techniques — Les Assemblées Générales en régions – Eviter les positions clivantes sur les énergies, voir chaque problème avec les délégations afin de ne pas avoir de jugement binaire.

C- Enfin, cooptation d'une nouvelle administratrice, Florence De Root. Celle-ci prend la parole pour exposer ses projets : moderniser l'image de MPF, nouvelle charte graphique, logo unique, déclinaison locale de l'appellation MPF en « Maisons Paysannes de... » suivi du nom du département ou de la région, nouvelle maquette de la revue avec le n°200. Le n°201 comportera un cahier des territoires.

Vote des résolutions proposées : 121 présents, 959 pouvoirs.

- Rapport moral : Adopté à l'unanimité.
- Rapport financier : Adopté à l'unanimité, moins une abstention.
- Rapport budget 2016 Adopté à l'unanimité, moins 8 abstentions.

Les résultats chiffrés sont donnés par les 2 scrutateurs.

Changement des tarifs proposés : 1 € de plus sur les tarifs d'adhésion et d'abonnement sauf ceux réduits. Vote : Adopté à l'unanimité, moins une abstention.

* **ATHEBA** = Amélioration **THERmique** du **Bâti Ancien**

La prochaine Assemblée Générale aura lieu en 2017 à Beauvais (Oise).

Assemblée Générale 2016 : le 21 mai à Vienne (Isère)

MPF rapproche ses événements nationaux des adhérents des différentes régions !

La région Auvergne-Rhône-Alpes a accueilli

l'Assemblée Générale 2016 dans l'amphithéâtre du superbe musée gallo-romain de Saint-Romain-en-Gal, le samedi 21 mai.



Etat des comptes du siège parisien

Le siège parisien et les délégations reçoivent chacun 50% du montant des adhésions.

Les délégations sont:

- soit «déclarées» (elles ont la personnalité juridique) = (DD) ,
- soit «simples» (sans personnalité juridique) = (DS)

Le budget des délégations simples est confondu avec le budget du siège.

Celui des délégations déclarées est indépendant.

La délégation des Deux-Sèvres est "déclarée".

Depuis de nombreuses années, quelques délégations demandent au siège de séparer le budget des DS et le budget parisien, en vain (bien que les statuts l'exigent)... Si bien que nous n'avions aucune lisibilité sur le train de vie du siège.

Mais en octobre 2016, le nouveau Président de MPF nous livre enfin la situation financière du Siège fortement dégradée. Nous sommes invités à une réunion des délégués à Paris le 23 novembre ; un questionnaire suit pour étudier les solutions afin de redresser les comptes du Siège et enfin une lettre sera adressée aux adhérents.

Une nouvelle réunion des personnes volontaires s'est tenue, à Paris, le 4 Janvier 2017. La délégation des Deux-Sèvres était représentée par Annick GEORGEON, vice-présidente.

Lors de cette réunion, le budget de 2017 a été revu à la baisse et des solutions ont été avancées :

- Licenciement de 2 salariées (soit 1,5 temps plein) sur 3.
- Partage du local parisien avec une autre association, ou suppression de ce local, ou choix d'un local en périphérie parisienne.
- Gestion des adhésions avec un logiciel adapté.
- Le passage en DD des DS.

Le C.A. parisien du 19 janvier 2017 est allé moins loin dans les mesures.

A l'heure actuelle, le Siège termine l'année 2016 à - 93000 € (sans compter les adhésions encaissées au titre de 2017).

En comptant les dons des délégations, l'année 2017 (sans compter les adhésions encaissées au titre de 2018) se terminerait à - 80000 € environ.

Les besoins de trésorerie sont "sauvés" par les adhésions encaissées d'avance et par les dons et les prêts des délégations, mais pas réglés pour l'avenir.

Afin de repartir positivement en 2018, le Siège a encore besoin de trouver une somme de l'ordre de 120000€.

En cause : la baisse des adhésions, l'arrêt d'un donateur (35000 €), le cinquantenaire, la "consolidation" des comptes avec les DS (coût important de personnel), la baisse des subventions et pas de comptabilité analytique (faisant apparaître plus précisément les coûts réels de chacune des activités)...

Que pouvons-nous faire ?

- MP79 a proposé à Paris de nous reverser nos quotes-parts qu'en fin d'année (sur 4 ans), suite à la réunion du CA MP79 du 17 décembre 2016.
- Nous proposons à ceux qui le veulent de faire un don au siège, même modeste. Si nous sommes nombreux à le faire, la somme sera significative. Ce don bénéficiera d'une défiscalisation de 66% (mais nous ne souhaitons pas perdre vos dons à MP79)
- Invitez vos amis à adhérer à notre association. Plus nous serons nombreux et plus nous contribuerons à faire vivre MPF. C'est le plus important.

Nous avons la volonté d'éviter la chute de MPF ; d'autres associations du patrimoine sont aussi en difficulté ; les "vieilles pierres" ne font plus recette actuellement.

Vous serez informés des suites de cette situation à l'AG et aux différentes sorties, comme nous l'avons toujours fait en d'autres circonstances.



CHANTIERS PARTICIPATIFS

Réunion du samedi 23 janvier 2016 à Romans

Artisans locaux présents :

Eddy FRUCHARD (Bois & Paille),

Hubert RINALDI (Le Chanvre Mellois),

Thibault VENON (Auto-entrepreneur).

M. Romain GROLLEAU, jeune artisan et adhérent de Maisons Paysannes de France, qui, à l'enseigne de "Matière & Nature", propose ses services pour la décoration d'intérieur naturelle : enduit de chaux, enduit de terre, isolation chaux/chanvre, n'a pu se joindre à ce groupe.

27 personnes, organisateurs et intervenants compris, participent à cette réunion d'information.

M. Bernard HUGONIE, secrétaire de Maisons paysannes de Deux-Sèvres, ouvre la séance et présente brièvement l'association Maisons paysannes de France et la délégation des Deux-Sèvres de Maisons paysannes de France, puis précise les buts de M.P.F. : information, formation et visites études. L'objet de la réunion est d'informer sur l'emploi de matériaux naturels trop peu connus du public : le bois, la paille, le chanvre, la terre crue et la terre cuite.

M. Eddy FRUCHARD, adhérent MPF, a créé une entreprise dont la vocation est de promouvoir l'éco-construction. Il explique comment il intervient pour aider et conseiller les particuliers qui auto-construisent. Des questions lui sont posées quant aux garanties et risques dans le cas de chantiers en partie réalisés par le client "auto-constructeur" : certaines garanties ne peuvent être assurées, le bénéfice du crédit d'impôt disparaît, le client économise sur le coût de la main-d'œuvre. Dans le participatif, se pose le problème de la garantie décennale et des D.T.U.* pour l'emploi de la chaux.

L'auto-construction, sous forme de chantier participatif, suppose une bonne entente et une confiance réciproque entre l'artisan qui assure une partie du chantier et qui conseille le maître d'ouvrage et ce dernier pour les travaux qu'il fera lui-même.

M. Hubert RINALDI intervient pour présenter le Chanvre Mellois : c'est un groupement de neuf agriculteurs qui ont créé une micro-filière autour de la production, de la transformation et de l'utilisation du chanvre dans l'éco-habitat.

Le chanvre, très utilisé dans l'éco-construction, est un matériau 100% végétal, recyclable et dépourvu d'impact négatif sur l'environnement et la santé. Les produits proposés par Le Chanvre Mellois sont de très bons isolants thermiques, phoniques et d'excellents régulateurs hygroscopiques. La culture du chanvre, sa récolte et sa transformation demandent beaucoup d'expérience et de savoir-faire. C'est en partie pour ces raisons que les producteurs sont peu nombreux. Nombre d'exploitants : 7 au départ et maintenant 14 ; surface cultivée 3ha en 2005 et 120 en 2015.

Parmi les utilisations possibles du chanvre, nous avons noté :

- La chènevotte de finition, utilisée en enduit de finition ou en décoration avec la possibilité de l'associer aux pigments naturels pour la teinter.
- La chènevotte fibrée, utilisée comme isolant thermique et phonique pour dalle, banchage, colombage.
- La chènevotte standard, utilisée surtout en produit isolant.
- La laine de chanvre, utilisée en vrac pour l'isolation des combles et des rampants. C'est un matériau considéré comme difficilement inflammable et qui n'est pas attaqué par les rongeurs. La laine de chanvre sera certifiée courant 2016 et permettra l'obtention de prêt à taux zéro.
- Les parpaings de chanvre, produit nouveau dont l'utilisation progresse.

Le Chanvre Mellois est en relation avec l'université de Poitiers pour la recherche sur les produits dérivés du chanvre.

M. Thibault VENON, auto-entrepreneur depuis près de huit ans, a été formé par un artisan ; il travaille le chanvre (enduits chaux/chanvre), effectue des enduits en terre, pose des dallages en terre cuite et intervient



pour la formation à l'éco-centre du Marais poitevin. Thibaut VENON est aussi compétent en restauration de mosaïques. Il est, évidemment, à la disposition des particuliers auto-constructeurs dans le cadre de chantiers participatifs.

Au cours de ces présentations et entre chacune d'elles, **M. Guillaume JUBIEN**, administrateur MP-79, a fait le lien en nous proposant des photos du chantier de restauration de sa maison et en nous faisant partager son expérience -positive- de chantier participatif avec les artisans présents.

De nombreuses questions sont posées aux intervenants, preuve que les participants -trop peu nombreux - sont intéressés par le sujet.

Une documentation abondante est proposée pour compléter l'information des participants.

Régis Bernet, 23 janvier 2016

**Un DTU ou Document Technique Unifié, est un texte règlementaire applicable aux marchés de travaux de bâtiment.*

Il est composé de :

- Cahier des clauses techniques (CCT) : c'est un document qui définit par corps d'état les conditions à respecter pour la bonne exécution des travaux du domaine concerné.

- Cahier des clauses spéciales (CCS) : c'est un document qui définit les limites des obligations envers les autres corps d'état ou du maître d'ouvrage.

- Guide de choix des matériaux, produits ou composants à utiliser (GCM). Il s'agit d'identifier les natures, caractéristiques ou performances des fournitures permettant la réalisation de l'ouvrage défini au CCT.

Coordonnées des intervenants

BOIS ET PAILLE

Charpente Eddy FRUCHARD

17 route de Vautebis - 79420 VAUSSEROUX

Tél. 05.49.70.68.64 - 06.71.06.68.08

eddy.fruchard@wanadoo.fr

www.boisetspaille.com

Thibault VENON

79190 CAUNAY

Tél. 09.83.40.99.77

LE CHANVRE MELLOIS

Siège social : La Baratinière

79500 SAINT-VINCENT-LA-CHÂTRE

Atelier-dépôt : Melleran

Hubert RINALDI 05.49.29.65.65

www.chanvre-mellois.com

Romain GROLLEAU

8 Lieu dit Verrines

79800 GOURGE

Tél. 09.67.58.96.93

12 Place des Sources

79600 SAINT-LOUP-LAMAIRE

Tél. 05.49.94.18.68

IMPORTANT

Le renouvellement des adhésions commence début novembre.

Pour le bon fonctionnement de notre association, il est nécessaire que les cotisations soient adressées au Siège de M.P.F. dès réception de l'appel et avant la fin de l'année civile en cours, pour éviter les soucis financiers évoqués en page 3.

Nous invitons les retardataires à procéder au renouvellement de leur adhésion et de leur abonnement à la revue ; c'est la meilleure façon de montrer votre engagement et votre soutien à Maisons paysannes de France et à votre délégation départementale.

Merci.

Dimanche 10 avril 2016 : Assemblée Générale et visite de Celles-sur-Belle.

L'Assemblée Générale fut suivie, le matin, par la visite du logis de Saint-Gaubert (situé en face de la salle Robert Dalban) superbement restauré par le Docteur Jacques Pignoux, adhérent M.P.F.

L'après-midi, nous découvrîmes - à proximité de Celles-sur-Belle et grâce aux conseils de M. Jacques Pignoux - les lieux suivants :

Le logis de LA BOULAYE.

Vers Faugéré, une importante ferme appartenant à Mme Simon. Cette ferme fut jusqu'en 1923 un beau château dont le niveau de la toiture a été abaissé.

Le logis du Breuil, restauré par un de nos adhérents : les enduits sont très réussis.

Le logis de Mortefond, maison ancienne que deux jeunes gens ont entrepris de restaurer.



Le Dr Jacques Pignoux nous présente le logis de Saint-Gaubert.



Le logis de La Boulaye.



Le logis du Breuil.



Le logis de Mortefond.

Dimanche 12 juin 2016 : Découverte de Charroux (86) et de ses environs.

Charroux a gardé du temps de son abbaye des vestiges qui nous donnent une idée de son importance. Fondée sous Charlemagne en 783, la puissante abbaye a rayonné dans la région durant des siècles, grâce au concile de 989 qui institua la "paix de Dieu" assurant la protection des biens et des personnes sur les territoires chrétiens, et grâce aux reliques qu'elle détenait, attirant les pèlerins dont ceux qui se rendaient à Saint-Jacques-de-Compostelle et y faisaient étape. Agrandie à partir de 1017, elle fut consacrée par le pape Urbain II en 1096.

La Guerre de Cent ans provoqua son déclin, accentué par les guerres de religion, puis par les abbés commendataires et enfin par la Révolution. Vendue comme bien national, elle disparut au XIX^e siècle sauf la tour dite "Charlemagne" conservée grâce à Prosper Mérimée.

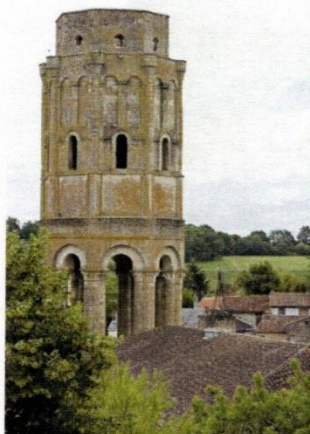
Il reste dans la ville des vestiges intéressants que nous découvriâmes en parcourant ses rues. Nous nous scindâmes en deux groupes pour visiter l'abbaye et la ville.

Après avoir pique-niqué dans la salle des fêtes mise à notre disposition par la municipalité d'Asnois, nous nous rendîmes au village de Peuroux. Les maisons paysannes y voisinent avec une magnifique demeure du début du XX^e siècle jouxtant un château d'eau équipé d'une éolienne Bollée, contemporaine des réalisations métalliques de Gustave Eiffel.

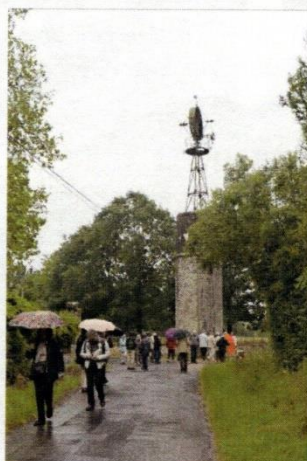
Nous terminâmes cette journée par la visite du château du Cibioux, surprenante bâtisse médiévale qui a survécu à toutes les époques et dont le sympathique propriétaire, M. Corbin, nous accueillit pour la visite avec compétence et enthousiasme par un temps très pluvieux.



Les halles de Charroux.



La tour Charlemagne.



Éolienne Bollée.



Visite du château de Cibioux, sous la pluie.

Dimanche 11 septembre 2016 : découverte de l'Airvaudais - Val de Thouet.

Nous débutâmes la matinée par une visite, à Verrines, chez M. Romain Grolleau qui a utilisé la paille pour réaliser l'extension et l'isolation de son gîte rural.

Puis, à Lamairé, nous visitâmes La Girardière, petit ensemble médiéval partagé, hélas, entre deux propriétaires. Chez M. et Mme Rowe, nous découvrîmes le chantier très intéressant de M. Grolleau, dans la partie en voie de restauration.

De la Girardière, nous rejoignîmes le magnifique château de Maisontiers à Gourgé, entouré de ses larges douves et soigneusement entretenu par ses propriétaires, M. et Mme de l'Epinay. Le château, ainsi que le parc qui l'entoure, constitue un des plus beaux exemples du patrimoine de notre région.

Une partie du groupe, adhérents qui avaient déjà visité le château de Maisontiers, se dirigea - sur l'invitation des propriétaires très aimables - vers une maison en cours de réhabilitation où le moderne côtoie l'ancien. Certains visiteurs furent enthousiastes, d'autres un peu moins.

Le pique-nique convivial eut lieu dans la salle du Mirage mise gracieusement à notre disposition par la municipalité de Saint-Loup.

L'après-midi fut consacré à la visite de la ville d'Airvault - Petite Cité de Caractère - qui dispose d'un patrimoine d'une richesse exceptionnelle, de surcroît remarquablement mis en valeur.

Avec l'aide des services municipaux, nous eûmes une visite commentée de l'église et de son orgue mécanique, de la fontaine souterraine sous la place de l'église et du remarquable petit musée local.

En fin d'après-midi, nous fîmes la visite exceptionnelle du Château grâce à son propriétaire, M. Eric Villain qui, depuis plusieurs décennies, a entrepris une restauration difficile mais exemplaire.



La Girardière.



Château de Maisontiers.



Le groupe au château de Maisontiers.

Dimanche 6 novembre 2016 : Au pays de Mélusine, Lusignan et Jazeneuil (86)

Les Lusignan, grande lignée médiévale, ont parsemé leur Poitou natal de multiples églises, châteaux et manoirs, et construit dans leur ville une superbe forteresse dont il ne reste que quelques tours en ruines, une porte fortifiée et la belle église Notre-Dame et Saint-Junien.

Sous la houlette de Madame Jacqueline FORTIN, guide-conférencière, notre balade du matin dans la cité nous mena de l'église romane (XI^e, XII^e, XV^e siècles) à la porte de la ville récemment restaurée, puis nous empruntâmes l'étroite rue de Galice, par où passaient les pèlerins de Saint-Jacques, nous suivîmes le chemin de la Sentinelle et découvrîmes quelques belles façades anciennes du XIV^e au XVIII^e siècle dont celle de la maison du Gouverneur (1615) qui ont fait l'objet de restaurations.

Nous regagnâmes la place du Bail et son beau parc aménagé, au XVIII^e siècle, par l'intendant Blossac sur l'emplacement de l'ancien château (panorama sur la vallée de la Vonne).

Le repas de midi nous fut servi dans la salle des fêtes de **Sanxay**, mise gracieusement à notre disposition par la municipalité ; il fut concocté par le chef Thierry Forestier qui nous avait déjà régals il y a un an au même endroit. Le vin fut fourni par le Clos des Motèles de notre ami Vincent Baron.

L'après-midi débuta par la **visite du joli village de Jazeneuil** : son église romane, petite sœur de Notre-Dame de Lusignan, ses maisons médiévales et le logis de la Cour qui abrite un établissement spécialisé dans les maladies mentales.

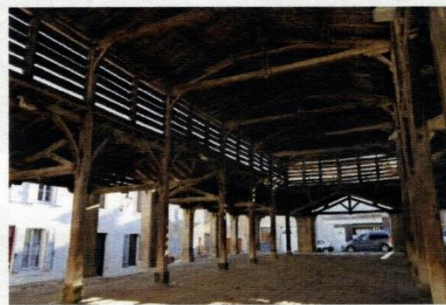
Nous terminâmes cette journée au **château du Portail** (à 3 km de Jazeneuil) : belle propriété entourée de douves en forme de huit, située au milieu de grands bois. Le logis, cité au XII^e siècle, aurait initialement servi de relais ou de caravansérail, avant d'être profondément remanié au XVIII^e siècle. Nous pûmes admirer le magnifique escalier de pierre de l'entrée sous un plafond en dôme.



L'accueil du groupe par M. GIBEAULT, maire de Lusignan, avec Mme Francine MARINGUE, 1ère adjointe.



Chapiteau de l'église représentant Mélusine.



Les halles de Lusignan.



Le château du Portail de Bois Métais.

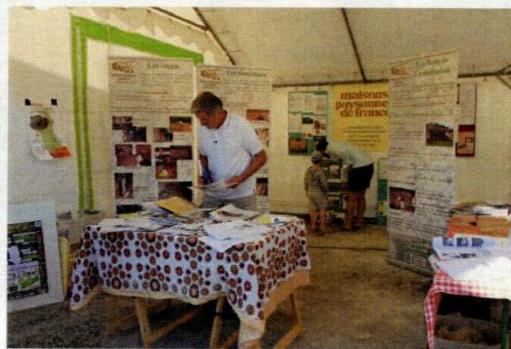
Les 90 ans des fours à chaux Labasse, ça se fête

De nombreuses animations ont marqué l'anniversaire des 90 ans des fours à chaux Labasse de Nanteuil, le samedi 10 septembre 2017.

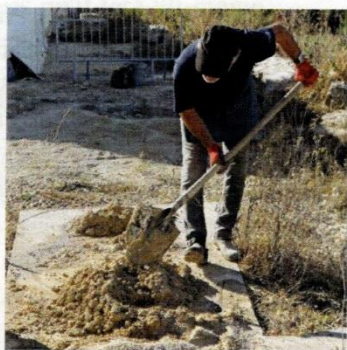
Au programme, visite de l'entreprise et du site d'extraction, concassage, cuisson et production de la chaux, visite du four à chaux et du chantier de fouilles.

Monsieur Jérôme Caillet est l'actuel dirigeant de la S.A.R.L. Labasse & Fils. Les premiers fours à chaux ont été construits en 1874 et 1876. C'est en 1926 que François Labasse a repris l'exploitation de ces fours. Un troisième four a été construit en 1974 ; les deux premiers fours ont alors cessé de fonctionner. Cette affaire est restée aux mains de la même famille depuis cinq générations.

Dans la cour étaient installés quelques stands d'associations et d'artisans (métiers d'art, ferronnerie, restauration du bâti). Notre association "Maisons paysannes des Deux-Sèvres" était représentée par Christian Ridouard et notre président, Claude Sapkas-Keller, qui renseignaient les visiteurs.



Christian RIDOUARD au stand Maisons paysannes des Deux-Sèvres.



Préparation d'un mortier de chaux et construction d'un muret.



M. Jérôme CAILLET reçoit les visiteurs.

SARL Labasse et fils,
87, route de Poitiers,
79400 Nanteuil.

jerome.labasse@orange.fr,

www.chaux-labasse.com,

Tél. : 05.49.05.51.38.

Vu dans la presse régionale, pour faire suite à notre visite en pays mélusin (cf. page 10)

**la Nouvelle
République.fr**

Vienne - Lusignan -

14/01/2017

La cité aura son livre sur son patrimoine



René Gibault, Clara Alonso et Jacques Gatard ont présenté le livre.

Depuis 1996, sous la présidence de Lionel Huguet, la communauté de communes du Pays mélusin avait mené un programme d'inventaire et d'étude du patrimoine de la totalité du territoire mélusin. Huit des neuf communes qui composent le territoire avaient ainsi eu leur patrimoine photographié et mis en valeur dans un petit livre ; il restait donc le chef-lieu, Lusignan. Quarante et un villages et le bourg ont été ainsi arpentés par Clara Alonso, animateur du patrimoine et Jacques Gatard, membre de l'association Maisons paysannes de France et grand connaisseur de la commune. Les habitants ont été sollicités et ont accordé leur meilleur accueil afin de réaliser ce travail d'inventaire.

Un patrimoine très riche

Lusignan possède un patrimoine très riche, visible de la rue ou non, privé et souvent méconnu, tels de magnifiques escaliers en pierre datant du Moyen Age, des petits ponts enjambant le Bourceron, les cavités creusées dans la roche, des signes et inscriptions anciens, etc. Sa campagne est quant à elle marquée par la présence de vestiges architecturaux du Moyen Age. Après avoir recensé toutes ces richesses, il a fallu les dater et retracer leur histoire. Clara Alonso a tenu à remercier plus particulièrement Yves Couturier, ancien instituteur à Rouillé, passionné d'histoire, disparu quelques jours plus tôt mais qui, par ses notes historiques et ses croquis, a partagé son savoir et apporté de nombreux éclaircissements par ses notices historiques. Le livre intitulé *Le patrimoine de Lusignan* a enfin vu le jour, fin 2016, et a été présenté en ce début d'année à tous ceux et toutes celles qui y avaient participé, soit en ouvrant leur maison, soit en apportant leurs connaissances, soit en le relisant, etc. A noter que ce livre s'intéresse également à l'histoire de Lusignan et de ses habitants. Un patrimoine très riche à découvrir car souvent méconnu.

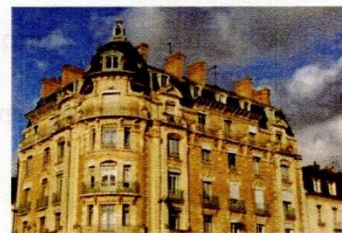
« Le patrimoine de Lusignan » est un ouvrage de 216 pages au prix de 24 €. Il est en vente à la Maison de la presse et Intermarché à Lusignan et au Super U à Vivonne.

Vu dans la presse, suite à l'action de M.P.F (entre autres...)

LE PARTICULIER

02/12/2016

L'obligation de réaliser l'isolation par l'extérieur, qui doit entrer en vigueur en janvier 2017, ne s'appliquera qu'aux immeubles dont les façades sont constituées de briques industrielles ou de béton.



Alors que l'obligation d'effectuer des **travaux d'isolation thermique** lorsqu'un immeuble fait l'objet d'une rénovation importante doit entrer en vigueur en janvier 2017, Ségolène Royal, ministre de l'environnement, vient de revoir sa copie, suite aux revendications de plusieurs associations de protection du patrimoine formant le "**G8 Patrimoine**" (Vieilles Maisons Françaises, La Demeure Historique, Maisons Paysannes de France, La Société pour la Protection des Paysages et de l'Esthétique de la France (SPPEF), Remparts, la Fédération Patrimoine environnement (Issue de la fusion de la FNASSEM et de la LUR), la Sauvegarde de l'art Français). Selon elles, non seulement le nouveau dispositif ne tient pas compte de la spécificité de certains immeubles tels que ceux ayant des façades historiques par exemple, mais elles estiment que "le bâti traditionnel possède déjà des qualités thermiques établies par le ministère, qui le rendent aussi performant que celui des années 1990". Dans un courrier commun adressé à la ministre de l'Environnement, le Conseil national de l'Ordre des architectes (CNOA) et l'association des architectes du patrimoine réaffirmaient la nécessité de procéder à une phase d'étude préalablement à tout projet de **rénovation énergétique** portant sur du bâti existant.

Un nouveau décret pour le bâti ancien

En réponse à cette mobilisation, Ségolène Royal a proposé de modifier le décret du 30 mai 2016 qui exigeait en pratique de recourir, en cas de "ravalement important de façade", à la technique de l'isolation par l'extérieur. Désormais, l'obligation d'isolation ne s'appliquera qu'aux façades constituées de briques industrielles, de blocs béton industriels ou assimilés, de béton banché ou de bardages métalliques.

"Les bâtiments relevant du label "XX^e siècle" de la loi Création, Architecture et Patrimoine du 7 juillet 2016 sont également exclus du champ d'application de l'obligation", a également précisé la ministre. Elle estime que si la rénovation énergétique concerne tous les bâtiments, elle doit "recourir à des techniques et précautions particulières s'agissant du patrimoine bâti ancien, compte tenu de la spécificité des matériaux utilisés".

De leur côté, les associations du "G8 Patrimoine" se félicitent de "cette victoire du bon sens pour le patrimoine et le cadre de vie dont la protection est un acte par définition écologique".

Stéphanie Alexandre

Gâteau de soldat

Recette proposée par Christian RIDOUARD

Ce gâteau était fabriqué par les femmes et mis dans la musette lorsque leurs époux ou leurs enfants partaient à la guerre.

(C'était un gâteau genre brioche qui était probablement cuit dans un moule rectangulaire)

Ingrédients :

- 200 g de sucre en poudre
- 7 cuillères à soupe de lait entier (7 cl)
- 2 cuillères à soupe de crème fraîche épaisse (25 g)
- 2 œufs
- 250g de farine
- 1 sachet de levure
- 1 sachet de sucre vanillé



Préparation :

Mettre 2 œufs entiers avec 200 gr de sucre, bien mélanger.

Ajouter les 7 cuillères de lait, les 2 cuillères de crème fraîche épaisse et le sachet de sucre vanillé.

En remuant toujours, compléter avec 250 gr de farine et le sachet de levure.

Laisser reposer ½ heure environ.

Mettre au four dans un moule bien beurré. Cuisson 25 minutes à 180 degrés.

EXPOSITION DE PHOTOGRAPHIES

issues du livre

"Maisons Paysannes et patrimoine de pays en Deux Sèvres"
de Madeleine Audebrand

Photographies de Régis Bernet et Howard Needs

Château de Javarzay 79

du 15 Avril au 1er Mai 2017



JOURNEES DU PATRIMOINE DE PAYS ET DES MOULINS **17 et 18 JUIN 2017**

A l'occasion des 20 ans des journées du patrimoine de pays, un de nos adhérents organise une manifestation chez lui.

Stan et Sue habitent le magnifique site de Maunay dans le creux de la vallée du Chambon commune de Saivres.

Le site de Maunay s'est établi depuis le néolithique ; à l'époque romane s'installe un prieuré équipé d'une petite industrie monastique (moulins) construit sur un îlot en terrain marécageux, puis un logis au XIVème/ XVème siècles jusqu'à la Révolution et enfin devenu ferme en polyculture jusqu'aux années 1970. Ce couple a réussi à l'empêcher de s'écrouler en conservant les strates historiques de constructions visibles, en lui rendant son habitabilité avec un relatif succès puisqu'ils y vivent depuis 40 ans.

Il sera proposé une balade-conférence-expo sur le site avec l'histoire de la fondation du lieu-dit, de ses environs ainsi que de diverses techniques vernaculaires de construction et d'aménagement dont la maîtrise a été abandonnée ou simplement oubliée.

Autrement dit :

Comment interpréter l'architecture d'un lieu en fonction des avantages et des contraintes géographiques/topographiques/anthropologiques qui s'imposent, en y apportant des objectifs de développement contemporains directement reliés au terrain ?

Sur les 2 jours, 3 visites commentées :

- Une le samedi après-midi et deux le dimanche.

Le nombre de place est limitée à 25 personnes par visite.

- Une expo-photos, échantillons de matériaux et autres procédés y seront présentés.

Stan & Sue BONTEMS

Logis de Maunay

79400 SAIVRES

Tél. : 05.49.05.59.68

Courriel : stansue@wanadoo.fr

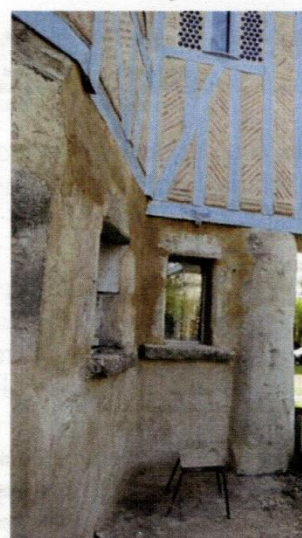
Donc rendez-vous chez Stan et Sue les 17 et 18 juin 2017
à Maunay commune de Saivres



Chantier escalier



Fenêtre sur cour



Détail façade

CALENDRIER DE NOS ACTIVITES

Sorties :

- 02 avril 2017 : A.G. à Saint-Léger-de-la-Martinière
- 14 mai 2017 : Sortie à Civray - Savigné (86)
- 25 juin 2017 : Sortie à Thouars
- 24 septembre 2017 : Sortie à Clavé et Saint-Lin
- 22 octobre 2017 : Sortie à Niort

Journées techniques : à planifier

Programme des activités de Maisons paysannes de Charente-Maritime.

- 12 mars 2017 : A.G. à Saint-Georges d'Antignac
- 30 avril 2017 : Sortie à Bresdon
- 25 juin 2017 : Sortie à Burie
- 1er octobre 2017 : Lieu de sortie à définir

Programme des activités de Maisons paysannes de Vendée.

- 11 mars 2017 : Assemblée Générale
- Les dates des sorties ne sont pas connues à ce jour.

Contact :
Claude SAPKAS-KELLER
 La Grandmaison
 79410 SAINT-GELAIS
 Tél. : 06 22 37 67 67

Site internet des Deux-Sèvres :
www.maisons-paysannes-79.org

Site national :
www.maisons-paysannes.org



Fontaine souterraine
d'Airvault
Visite du 11 sept. 2016

*Ce bulletin d'adhésion n'est à utiliser que
par ceux qui n'ont pas renouvelé leur adhésion à Paris
ou par de nouveaux adhérents.*

☐ Je choisis une formule d'adhésion et/ou abonnement

	Adhésion + abonnement pour 1 département	Adhésion + abonnement pour 2 dépt.	Adhésion simple pour 1 dépt.	Adhésion simple pour 2 dépt.	Abonnement simple à la revue
Individuel	54 €	71 €	31 €	48 €	37 €
Couple, entreprise ou personne morale	60 €	77 €	37 €	54 €	
Petit prix (Jeunes -26 ans, étudiants et apprentis, demandeurs d'emplois et bénéficiaires RSA. Joindre photocopie du justificatif)	34 €	45 €	12 €	23 €	24 €

☐ **Je choisis la formule Bienfaiteur** (montant au choix à partir de 150 €)
 Devenez bienfaiteur de l'association MPF grâce
 à votre adhésion. **Abonnement à la revue offert !**

Les adhésions et abonnements se font
par année civile. D'octobre à décembre,
ils peuvent être reportés sur demande sur
l'année civile suivante.

Formule bienfaiteur	€
Adhésion et/ou abonnement	€
Hors France + 8€ Frais de port pour les abonnements	€
TOTAL	€

Maisons Paysannes de France est reconnue d'utilité publique depuis 1985 :
 un reçu fiscal sera envoyé pour toute adhésion ou don, vous donnant droit à une réduction
 d'impôt ! Réduction à hauteur de 66 % du montant de l'adhésion ou du don pour les per-
 sonnes physiques (dans la limite de 20 % du revenu imposable), 60 % pour les entreprises
 (dans la limite de 5 % du CA annuel HT).

☐ Mme ☐ M.
 Nom : Prénom :
 Tél :
 Email :
 Adresse :
 Code postal : Commune :
 Choisir votre département d'affiliation pour votre adhésion :
 Profession :

☐ À cocher si vous souhaitez recevoir une facture en lieu et place
de votre reçu fiscal

Bulletin à renvoyer accompagné du chèque de règlement à :
Maisons Paysannes de France, 8 passage des Deux-Sœurs - 75009 Paris



ASSEMBLEE GENERALE DE MAISONS PAYSANNES DES DEUX-SEVRES 10 AVRIL 2016 - CELLES-SUR-BELLE

117 présents et représentés (en comptant les procurations).

La réunion débute à 10h dans la salle des fêtes de Celles-sur-Belle.

Au Bureau : Claude Sapkas-Keller (président), Annick Georgeon (vice-présidente), Bernard Hugonie (secrétaire).

La séance débute par un mot de l'adjoint au maire de Celles-sur-Belle qui nous souhaite la bienvenue. Puis le président prend la parole pour excuser les absents (M. Morisset sénateur), remercie les personnes présentes aux obsèques de Jacques Cadou et excuse l'absence de Pierre Le Nevez qui, pour raisons de santé, ne peut projeter les photos de nos sorties de l'an passé.

Après un bref rappel de nos activités de 2015 dont le détail a été exposé dans le bulletin et dont les participants sont toujours aussi nombreux (+ de 100), il expose d'autres points de nos actions :

- Annulation des stages l'an passé pour manque de participants.
- Participation prévue à l'exposition photo itinérante proposée par MPF Paris après avoir été programmée en 2015 au Palais du Luxembourg. Il est prévu de l'accueillir dans les locaux du Conseil Départemental avec les photos de Régis Bernet et de Howard Needs.
- Participation du président à la commission des sites (avis sur les « fermes » éoliennes et solaires).
- Présence du président à la Fondation du Patrimoine.

Deux autres sujets sont abordés : celui de l'isolation des maisons anciennes (d'avant 1950) qui ne peuvent être assimilées à des constructions récentes. Cette globalisation des maisons sans tenir compte de leur époque de construction a été abandonnée par les pouvoirs publics. Autre préoccupation concernant les travaux de rénovation qui souvent provoquent une augmentation injustifiée des impôts locaux. Le président rappelle qu'il faut saisir les commissions locales et avoir un entretien explicatif avec les services des impôts.

Puis la vice-présidente lit le rapport financier qui fait apparaître un déficit de 1983 € dû aux frais de fonctionnement : tarifs postaux et transports en car. Nos avoirs nets s'élèvent à 9588 €.

Les rapports moraux et financiers sont soumis au vote et acceptés à l'unanimité.

Le secrétaire aborde ensuite les divers sujets suivants :

- Le retard mis par la poste pour envoyer les dernières convocations est dû au fait qu'il ne fallait pas inscrire sur nos courriers le terme "d'assemblée générale". Ceci est considéré par les services postaux comme ne faisant pas partie du courrier normal d'une association !!! (indignation dans la salle). Les 185 lettres prévues sont donc restées au bureau de poste durant une semaine jusqu'à ce que le président vienne payer l'amende !! Il est donc prévu que tous les adhérents ayant une adresse mail seront invités par ce moyen pour les prochaines sorties. Une liste est affichée à l'entrée de la salle et ceux qui ne sont pas encore inscrits sont priés d'y ajouter leurs coordonnées. Sur 136 mails envoyés, P. Le Nevez a reçu 75 réponses !
- Il est prévu d'ouvrir un compte Facebook pour informer des personnes intéressées par nos stages.
- L'abbaye de Trizay (17) organise les 2^{èmes} rencontres médiévales consacrées au « Prieuré au Moyen Âge » Les informations sont affichées à l'entrée de la salle.

La vice-présidente procède ensuite à la distribution des bulletins de vote pour le renouvellement du CA. Les résultats sont les suivants :

Inscrits : 117

votants : 117

suffrages exprimés : 117

Membres à remplacer : Jacques Cadou - Jacques Gatard - Edwige Saint-Martin - Vincent Baron

Henri Clochard : 113 voix
Guillaume Jubien : 116 voix
Claude Sapkas-Keller : 111 voix
Laurence Fleury : 117 voix
Michèle Ridouard : 117 voix

Anne-Marie Fleury : 117 voix
Christian Ridouard : 117 voix
Pierre Simonneau : 115 voix
Anne-Marie Hugonie : 116 voix
Clément Sambussy : 117 voix

La séance est levée vers 11h30. Le groupe se dirige ensuite vers le logis du docteur Jacques Pignoux avant de se rendre pour le repas au réfectoire de l'abbaye.

L'après-midi est consacré à la visite du logis de La Boulaye, propriété de Mr & Mme Savon, puis au logis du Petit Breuil où nous sommes chaleureusement accueillis par Mr & Mme Bruguière. Près de Beaussais nous visitons le surprenant logis de Faugéré dont la propriétaire, Mme Simon, malgré son grand âge, a accepté de nous ouvrir les portes. Ces lieux (encore "dans leur jus") font l'admiration de tous constatant que les siècles ont été moins destructeurs des lieux que les implantations agricoles. Nous terminons le circuit par le logis de Mortefond restauré par un couple de jeunes.

La journée se clôt par le pot de l'amitié dans le réfectoire de l'abbaye de Celles-sur-Belle.

Le secrétaire, Bernard Hugonie

Administrateurs de MPF79 depuis le 4 mai 2016

Membres du Bureau

Président : Claude Sapkas-Keller
Vice-présidente : Annick Georgeon
Secrétaire : Bernard Hugonie
Trésorière : Anne-Marie Fleury
Secrétaire adjoint : Guillaume Jubien

Autres administrateurs

Henri Clochard
Laurence Fleury
Sylvette Griffault
Anne-Marie Hugonie
Pierre Le Nevez
Bruno Petit

Jean-Louis Quéraux
Christian Ridouard
Michèle Ridouard
Clément Sambussy
Pierre Simonneau



Les adhérents des Maisons paysannes à l'issue de l'assemblée générale à Celles-sur-Belle. (Photo N.R.)